



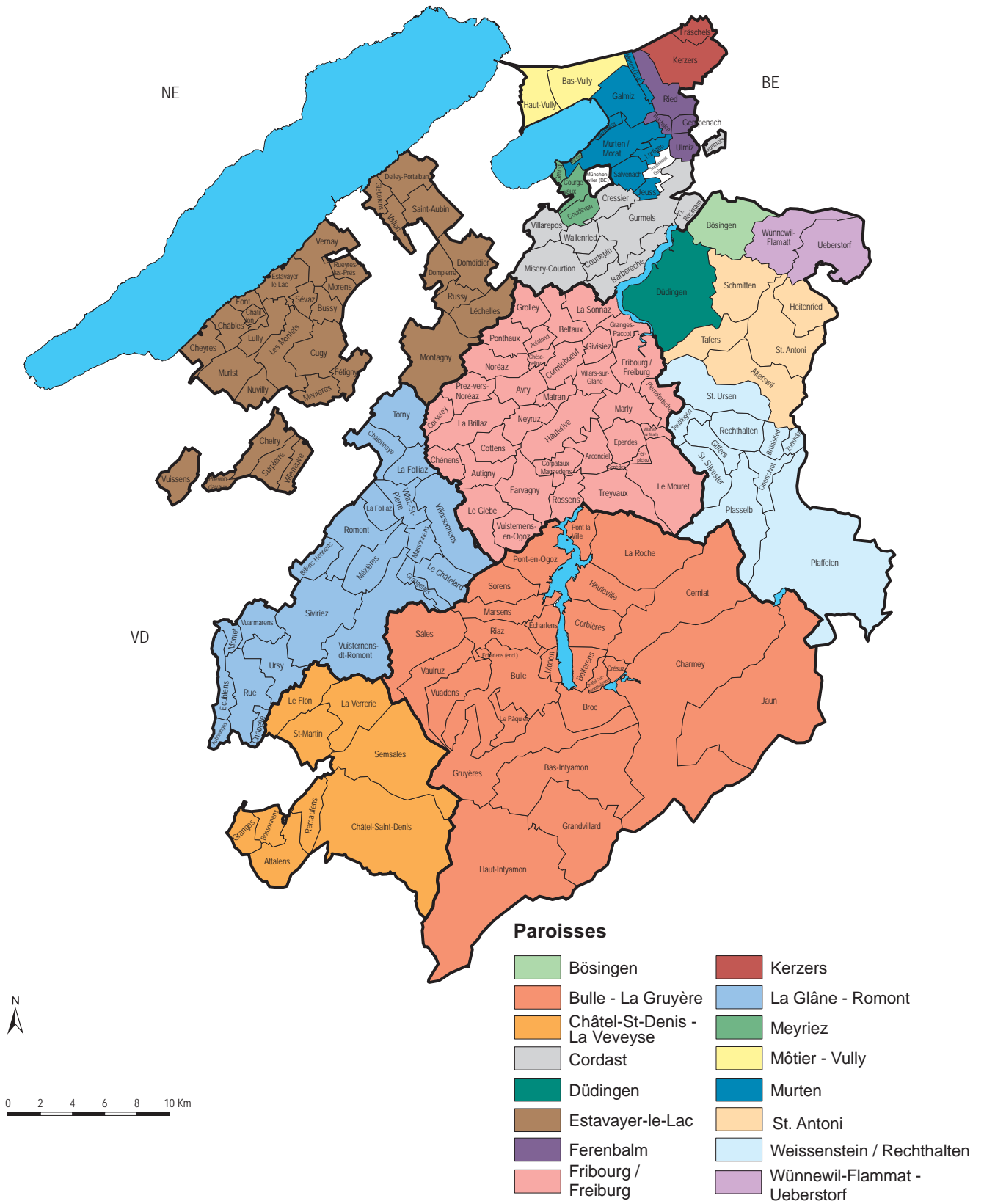
RAPPORT D'ACTIVITÉ



Église évangélique réformée
du canton de Fribourg

2011

Étendue territoriale de l'Église évangélique réformée du canton de Fribourg



Sources: Office fédéral de la topographie, Berne / Office fédéral de la statistique: GEOSTAT, Neuchâtel / Service de la statistique du canton de Fribourg



LA SOUPE

Après avoir évoqué successivement la mise en place, puis l'amuse-gueule les deux années passées, c'est maintenant au tour de la soupe. Il s'agit d'un plat qui a parfois mauvaise réputation, que certains préfèrent éviter. Peut-être que certains aimeraient aussi éviter de s'atteler à la réalisation de projets que le Synode et/ou le Conseil synodal ont commencé à concocter... Mais il n'y a rien à faire: c'est servi, et il faudra manger. Cependant, on se rendra peut-être compte au moment de passer les assiettes que la soupe concoctée n'est même pas si mauvaise, ni trop chaude. Car comme avec les émotions fortes, avec le temps qui passe, elle aura le temps de refroidir un peu.

Un dossier important qui nous a occupés au cours de l'année passée était la révision de la Constitution ecclésiastique. Le Synode a fini d'en délibérer. Il a adopté le nouveau texte, et le Conseil d'État l'a entre-temps également approuvé. Ainsi, notre Église est à nouveau au clair sur ses bases et fondements pour les prochaines années. De nombreuses choses sont restées inchangées. Par exemple, le Synode a refusé d'entrer en matière sur un mode fondamentalement nouveau concernant sa propre composition. La Commission de révision avait proposé l'introduction d'un système à trois Chambres, qui aurait permis de différencier plus précisément les rôles et les intérêts parmi les membres du Synode. Avec ce système, on aurait pu entendre plus clairement la voix des ministres, celle des paroisses et celle des membres de l'Église. Le Synode a toutefois estimé qu'une telle innovation serait allée trop loin. Mais la révision de la Constitution a aussi amené des changements. Ainsi, le Synode ne sera désormais composé plus que de personnes déléguées par les paroisses. La représentation des ministres ainsi que celle des catéchètes a été supprimée. Quant à la Commission de consécration, elle continuera d'exister, mais avec un mandat précisé dans le sens qu'elle sera chargée d'accompagner les nouveaux ministres lors de l'entrée dans leur fonction pastorale ou diaconale, et qu'elle aura aussi la tâche de faire des propositions à l'attention du Synode. Le Conseil synodal a pour sa part remis la question du siège de l'Église cantonale sur le tapis. Le siège doit-il de toute façon rester à Morat, ou faut-il aussi réfléchir à le déplacer à Fribourg? La décision en reviendra au Synode, qui sera appelé à statuer sur la base de propositions soumises par le Conseil synodal.

Cette année encore, de nombreuses tâches ont été réalisées dans le courant ordinaire, sans qu'il n'y soit fait grand cas. Je tiens ici à remercier le grand nombre de femmes et d'hommes qui se sont investi/e/s dans les commissions et les conseils, que ce soit sur le plan paroissial ou cantonal. Je pense plus particulièrement aux membres du Bureau du Synode, dont le nouveau président du Synode, et à tous les membres du Synode. Au cours de l'année 2011, ils ont travaillé de manière particulièrement intense, et ils continueront de le faire en 2012. Mais je pense aussi aux ministres de l'Église cantonale et des paroisses, aux membres des conseils de paroisse, à mes collègues conseillères synodales et conseillers synodaux, ainsi qu'à Jolande Roh, Susanne Fürst et Peter A. Schneider, qui font vivre le Secrétariat cantonal au Beaulieu. En 2011 nous avons fait beaucoup de grande et de petite cuisine ensemble. Et c'est ensemble que nous allons consommer le résultat de ces activités.

Merci à toutes et à tous pour votre participation et vos contributions. Je me réjouis déjà de partager le festin avec vous!



Daniel de Roche
Président du Conseil synodal



Église évangélique réformée du canton de Fribourg

Rapport annuel – Conseillers synodaux

Présidence



Daniel de Roche
Président du Conseil synodal

L'AVENIR DES RÉFORMÉS: DES TURBULENCES ET DES CONFLITS?

L'avenir des réformés et de leurs Églises continue d'occuper les esprits. Sommes-nous vraiment dans une période de turbulences?

À la fin de l'année 2010, un nouveau livre est sorti sur la situation actuelle des Églises réformées, sous le titre: «Turbulences. Les Réformés en crise» (Éditions Ouverture). Les auteurs étudient les raisons pour lesquelles les réformés se trouvent dans une période de crise. Leur point de vue apporte un nouvel éclairage spirituel au débat sur l'avenir des réformés et sur le rôle de l'Église. Une des recommandations formulées dans ce rapport est de mettre un accent particulier, dans les décennies qui viennent, sur les activités de jeunesse. Notre Église s'est déjà largement engagée sur cette voie, avec de nombreuses offres destinées aux enfants et aux jeunes dans le cadre scolaire comme dans les temps de loisir. En 2011, le Conseil synodal a poursuivi les collaborations entamées avec les conseils synodaux des Églises réformées Berne-Jura-Soleure et du canton de Neuchâtel, notamment dans les domaines de la formation et des ressources humaines.

Conférences des Églises romandes et alémaniques

En 2011, le président du Conseil synodal a continué d'assumer aussi la fonction de président du Bureau de la Conférence des Églises romandes (BCER). Les rapports d'engagement formel du personnel de la CER sont devenus effectifs au 1^{er} avril 2011. Les contrats correspondants ont été établis, et les modifications des Statuts nécessaires à cet effet ont été préparées. Le Synode fribourgeois a pu prendre position sur ces modifications des Statuts lors de sa session de printemps. Le 25 juin, l'Assemblée générale de la CER s'est réunie à Morat. L'accueil chaleureux préparé par notre Église cantonale a été fort apprécié. Il offrait un contraste flagrant avec l'atmosphère très tendue qui a régné pendant les débats de l'Assemblée, au point que l'Église vaudoise en était arrivée à menacer de quitter la CER. Or, comme l'Église réformée du canton de Vaud est la plus importante de Suisse romande en termes de membres comme en termes de capacité financière, une mise en œuvre de cette menace aurait entraîné la fin de la CER. Grâce à des discussions et des négociations, le retrait de l'Église vaudoise a finalement pu être évité. Mais en 2012, la CER devra soumettre à ses membres une nouvelle proposition de modification des Statuts.

La Conférence des Églises réformées de Suisse alémanique (KIKO), qui forme le pendant germanophone de la CER, s'est également penchée sur sa forme juridique et a choisi de ne rien changer. La KIKO restera donc une société simple, contrairement à la CER, qui est une association. Dans le cadre d'une association, les membres sont plus fortement impliqués au niveau des décisions et des actions communes, en échange de quoi seul le patrimoine de l'association est engagé pour couvrir les engagements financiers. Dans une société simple, les sociétaires sont engagés solidairement avec l'ensemble de leurs patrimoines individuels.

*Par quel moyen
une paroisse
peut-elle trouver la
bonne pasteure ou
le bon pasteur?*

Présidence

Liens avec d'autres Églises et institutions

Le 11 décembre, le président du Conseil synodal a eu l'occasion de saluer officiellement le nouvel évêque, Mgr Charles Morérod, lors de sa consécration. Il a pu le faire au nom de tous les réformés de Suisse et lui a remis un exemplaire de la Bible éditée selon la «nouvelle traduction zurichoise», avec une couverture ornée par l'artiste bâlois Samuel Buri. La Conférence alémanique pour la liturgie et le psautier a élaboré un agenda de poche destiné à l'animation des célébrations en langue allemande et qui a été distribué aux ministres germanophones. Un CD-ROM a également vu le jour, qui rassemble le contenu des livres de chants alémaniques des trois confessions principales. Malheureusement, ce produit est vendu à un prix plutôt élevé, que le Conseil synodal a pu faire baisser quelque peu grâce à une commande groupée. Le Synode a décidé d'octroyer un versement à la fondation «Bible patrimoine culturel» ainsi qu'une contribution de solidarité unique en faveur de l'Église neuchâteloise. La fondation a été créée au cours de l'année 2011 et elle a déjà démarré ses activités. Quant à nos frères et voisins, ils se sont montrés très reconnaissants pour ce soutien spontané, qui leur permet d'envisager l'avenir avec plus de sérénité.

Vie interne de notre Église

Il arrive régulièrement que le Conseil synodal doive intervenir dans des conflits entre un ministre et une paroisse. Cela a donné lieu à un article de presse paru dans le quotidien alémanique «Freiburger Nachrichten». On peut constater qu'il devient de plus en plus difficile de résoudre le défi de trouver le bon ministre pour la bonne paroisse. L'apéritif de l'Église cantonale a été organisé le 24 juin dans un cadre détendu. Le pasteur Gabriel Bader, président du Conseil synodal neuchâtelois, y a parlé des efforts entrepris par son Église pour promouvoir le paiement des contributions bénévoles à l'Église. Il faut rappeler que l'Église neuchâteloise ne connaît pas l'impôt ecclésiastique et qu'elle se finance exclusivement via des versements bénévoles. Étant donné qu'en 2011 une grande entreprise a cessé soudainement de payer une telle contribution, l'Église s'est retrouvée dans de grandes difficultés financières.

Activités du Conseil synodal

Après que le Synode a refusé la réalisation d'une étude de faisabilité concernant le projet de création d'une Maison de l'Église, le Conseil synodal a décidé de rassembler tous les services cantonaux sous le même toit à Morat. Cependant, à peine cette décision avait-elle été communiquée, une opportunité s'est présentée pour réaliser le même projet en ville de Fribourg dans un bâtiment protestant. Le Conseil synodal a alors décidé d'examiner cette option concrète au moyen d'une étude de faisabilité et de soumettre le dossier le plus rapidement possible au Synode pour délibération.

En 2011, le Conseil synodal a tenu 12 séances et a pris 140 décisions. Les séances continuent d'être préparées avec le chancelier ainsi qu'avec la vice-présidente du Conseil synodal. Le Secrétariat et le président du Conseil synodal se sont en outre réunis 18 fois pour les séances de Bureau.



*La Conférence
des Églises
romandes (CER)
surmonte sa crise.*





Église évangélique réformée du canton de Fribourg

Rapport annuel – Conseillers synodaux

Formation & jeunesse – Vice-présidence



Martina Zurkinden-Beneš

QUESTIONS DE FORMATION ET ÉLABORATION D'UNE CHARTE DES ACTIVITÉS D'ENFANCE ET DE JEUNESSE

Ainsi que le montrent certains débats et décisions dans les paroisses comme au sein du Synode, notre Église se penche sur des questions relatives au domaine de la formation et sur l'élaboration d'une charte des activités d'enfance et de jeunesse. La question la plus actuelle est la suivante: notre Église souhaite-t-elle proposer l'enseignement religieux dès l'école enfantine?

Au printemps, Nadine Geinoz et David Zimmermann ont pris leurs fonctions dans le cadre de leur engagement à durée déterminée en tant que responsables de la jeunesse pour notre Église cantonale. Ainsi, les offres de camps ainsi que de voyage à Taizé, de même que la formation des accompagnantes et accompagnants («accos») ont pu être garanties. À ce titre, on peut particulièrement se réjouir des collaborations qui se sont mises en place avec les responsables de la jeunesse dans les paroisses. Par ailleurs, dans son mandat de responsable de projet pour l'élaboration d'une charte des activités d'enfance et de jeunesse, David Zimmermann a pu démarrer dans toutes les paroisses le processus d'activation de la base.

Office de formation

«De la continuité dans la nouveauté», voici comment les pasteures Bettina Beer-Aebi et Helena Durtschi Sager, responsables de l'Office de formation, résument l'année 2011. Au niveau suisse et cantonal, comme au sein de notre Église, le secteur de la formation est en mutation. Grâce à son fonctionnement bien rôdé, l'Office de formation est en mesure d'effectuer des travaux préparatoires sur de nombreux thèmes pour le compte des organes cantonaux de notre Église, ainsi que de proposer des formations continues bienvenues pour les seize paroisses et de les faire profiter de ses réflexions de fond. On peut par exemple mentionner ici le soutien offert dans le cadre de la mise en œuvre des lignes directrices pour la confirmation, l'essai pilote pour le plan d'enseignement francophone, le travail de fond autour de la question de l'enseignement religieux à l'école enfantine, ou encore la formation des catéchètes.

Commission de formation

Au cours de l'année 2011, aussi bien l'Office de formation que la conseillère synodale ont bénéficié de manière soutenue des conseils de la Commission de formation, qui dépend du département Formation & jeunesse. L'analyse des informations récoltées dans le cadre des visites en paroisses réalisées en 2010, puis le développement de réflexions à partir des conclusions tirées de cette analyse se sont révélés particulièrement productifs. Par leur expérience de terrain ainsi que par leur enracinement, les membres de la Commission sont garants d'un travail bien axé sur les besoins des paroisses. De manière générale, la

*Les revendications
des femmes ont
pu être théma-
tisées lors de la
remise du prix
Sylvia Michel, ainsi
que dans le cadre
du Synode des
femmes, qui s'est
déroulé à Zurich.*



Formation & jeunesse – Vice-présidence

mise en réseau avec d'autres organes internes à notre Église comme avec des organes d'autres cantons revêt une grande importance. Divers pourparlers sont en cours et déboucheront sans doute sur différentes formes de collaboration, que ce soit dans le domaine de la formation des catéchètes ou dans celui des offres de formation d'adultes.

Deux questions retiennent plus particulièrement l'attention: comment pouvons-nous développer l'attractivité du travail des catéchètes, afin de garantir que les paroisses disposent à plus long terme d'un personnel catéchétique bien formé en nombre suffisant? Et comment pouvons-nous soutenir au mieux les paroisses lors du lancement de nouveaux projets (entre autres pour l'introduction de l'enseignement religieux à l'école enfantine ou pour la mise en œuvre de la charte des activités d'enfance et de jeunesse en cours de conception)?

Trois manifestations axées sur la voix des femmes

L'Église fribourgeoise a accueilli la cérémonie de remise du prix Sylvia Michel, qui honore des femmes engagées dans des organes de conduite de leur Église. Le 20 mars 2011, ce prix a été remis à Agnes Lisulo, de Zambie, dans le cadre d'une célébration festive qui s'est tenue à Morat. Plusieurs femmes intéressées appartenant à notre Église ont participé au Synode des femmes, consacré cette année au thème «Création de valeur». Elles en sont revenues très enrichies. Notre Église est également représentée à la Conférence Femmes de la FEPS et y prend activement part aux débats. En tant que vice-présidente du Conseil synodal, la responsable du département Formation & jeunesse a participé à la préparation des séances du Conseil synodal et a assumé des fonctions de représentation.





Église évangélique réformée du canton de Fribourg

Rapport annuel – Conseillers synodaux

Diaconie



Jean-Christoph Stucki

*Participer à
assurer l'essentiel
et appréhender les
situations où les
disparités se font
les plus criantes,
sans pour autant
verser dans l'assis-
tanat à outrance:
telle est la fonction
de la diaconie.*

CONSOMMATEURS ET CONSOMM-ACTEURS

Dans l'Église, il y a ceux qui viennent occasionnellement au culte sans se demander ce qu'ils pourraient apporter à autrui, et aussi ceux qui viennent se ressourcer, pour ensuite transmettre et apporter plus loin. On peut y voir un parallèle simplifié avec la parabole du semeur.

Dans notre Église cantonale, comme dans les Églises d'autres cantons et même au sein de la Fédération des Églises protestantes de Suisse, la diaconie est un domaine qui interpelle, qui remet en question. La Commission de diaconie de l'Église réformée fribourgeoise a subi de nombreux changements. Une nouvelle équipe s'est mise en place. Diverses revendications émanant des paroisses ont provoqué des remises en question: élaboration d'un cahier des charges, à la demande du Synode; examen plus attentif des dépenses; flux d'information interparoissiale plus développé...

Un dynamisme retrouvé pour la Commission de diaconie

Après un redémarrage fastidieux, la Commission nouvellement élue par le Synode en automne 2011 s'est avérée être dynamique et compétente. Les réunions et rencontres se sont succédées, en tout premier lieu afin de préparer un programme pour 2012. En parallèle, la Commission s'est aussi penchée sur des questionnements et problèmes actuels dans le canton de Fribourg, entre autres autour de la mise en œuvre de la Fondation Abri, de la situation de Caritas ou du projet Point d'Ancre, lequel a pour vocation d'offrir un lieu d'accueil pour les personnes migrantes démunies. Enfin, on peut mentionner l'organisation, pour le courant du premier semestre 2012, d'une rencontre interparoissiale, avec la présence des responsables paroissiaux de la diaconie.

Évolution du contexte national

Il n'est pas surprenant de constater que la situation de la diaconie cantonale reflète ce qui se passe au niveau suisse. L'EERF n'invente rien: tous les organismes nationaux doivent se repositionner, comme notre commission cantonale vient de le faire, et la Commission de diaconie suit avec attention les évolutions en cours. La diaconie est un des piliers de l'Église. Il faut la considérer à sa juste valeur. Penser qu'il suffit de donner un peu de son superflu n'est pas la voie juste et continuerait d'accroître la différence entre nantis et démunis.

Œuvres d'entraide

MISSION: QUEL DÉFI POUR AUJOURD'HUI?

Quel est le rôle de la mission? La mission est-elle encore d'actualité ou est-ce une affaire vieillote et dépassée? Les œuvres missionnaires ont-elles encore une spécificité propre par rapport à la masse d'ONG se disputant le titre de la meilleure et de la plus efficace?

De lourdes questions se posaient à la fin de l'année 2011: les donateurs engagés demandent à être mieux informés quant à l'utilisation de leur argent. Il est passé, le temps où l'on donnait des fonds par principe ou par tradition. La situation économique mondiale est en partie responsable de cet état de fait. Les Églises et leurs œuvres doivent désormais prouver leur sérieux et présenter les résultats concrets de leurs engagements.

Activités diverses de la Commission de mission

La Commission de mission de l'Église réformée fribourgeoise s'est réunie en 2011 afin de réfléchir sur les événements marquants qui se sont déroulés durant cette année. Le moment-phare a été la préparation d'une célébration qui a marqué le couronnement d'un projet de réhabilitation d'une zone défavorisée en Afrique: Agnes Lisulo, grâce à sa ténacité, a réussi à développer de nombreuses activités visant à aider une population rurale à mieux vivre dans son quotidien très précaire. Agnes a reçu le prix Sylvia Michel lors d'une célébration solennelle qui s'est déroulée à Morat.

De nombreuses autres rencontres, moins spectaculaires, ont également eu lieu, en Suisse romande dans le cadre de la plateforme Terre Nouvelle des Églises romandes, des groupes Terre Nouvelle locaux et de la plateforme Cevaa, de même qu'en Suisse alémanique avec Mission 21 ou avec la Commission Œcuménisme, mission et coopération au développement (OETN) des Églises réformées Berne-Jura-Soleure. Ces diverses rencontres ont permis non seulement d'échanger, de partager et de donner, mais aussi d'arriver à des accords et à des réalisations concrètes dans le domaine de la mission. Les échanges et rencontres avec les œuvres ecclésiales (DM-échange et mission, l'EPER, Mission 21 et PPP) ont amené beaucoup de questionnements. Des divisions se sont produites; il s'agit maintenant de reconstruire le tissu missionnaire, de le moderniser et de l'adapter au monde actuel. La mission doit être interactive, basée sur des échanges réciproques et respectueux entre le Sud et le Nord.



Jean-Christoph Stucki

La mission doit se remettre en question. Il ne faut pas revenir à un néo-colonialisme, tentation bien présente dans nos Églises issues de la Réforme!



Église évangélique réformée du canton de Fribourg

Rapport annuel – Conseillers synodaux

Droit



Samuel Gerber

*En lien avec
la nouvelle loi
cantonale, les
paroisses doivent
procéder à un
examen de confor-
mité de leur
pratique d'infor-
mation.*

RÉVISION PARTIELLE DE LA CONSTITUTION ECCLÉSIASTIQUE TERMINÉE

Lors de sa session de printemps du 6 juin 2011, le Synode a adopté définitivement la Constitution ecclésiastique partiellement révisée. Le 16 novembre 2011, le texte a été approuvé par le Conseil d'État. À quelques détails près, le mode de composition du Synode est conservé.

Dans le cadre de sept sessions extraordinaires, le Synode a terminé la révision partielle de la Constitution ecclésiastique et a entamé les délibérations sur la révision du Règlement ecclésiastique. Évoquons brièvement quelques-uns des points qui ont fait l'objet de débats particulièrement intenses:

- Les ministres continueront d'être membres d'office dans les conseils de paroisse. Leurs droits de vote seront réglés dans le Règlement ecclésiastique.
- Le mode de composition du Synode restera très proche du système actuel, pour un nombre total de 90 membres. Chaque paroisse déléguera en tout cas sa présidente ou son président, ainsi qu'un ministre consacré. En outre, l'Assemblée de paroisse de chaque paroisse élira au moins une déléguée ou un délégué supplémentaire. Ces adaptations permettront de mieux tenir compte de la grande disparité de taille entre les paroisses.
- Le Conseil synodal continuera d'être composé de sept membres, dont trois ministres.
- La création d'une Commission de gestion a été refusée.

Étant donné que la Constitution ecclésiastique révisée a été approuvée par le Conseil d'État, le Conseil synodal pourra la mettre en vigueur une fois que les travaux de révision du Règlement ecclésiastique seront achevés.

Information du public, accès aux documents et harmonisation des registres

La nouvelle loi cantonale sur l'information et l'accès aux documents (LInf) exigera quelques adaptations au niveau de la pratique d'information des paroisses ainsi que des réglementations correspondantes. À cet effet, le Conseil synodal publiera un fil conducteur qui se basera sur le guide pratique édité par les autorités cantonales à l'intention des communes politiques. Les données nécessaires à la bonne tenue des registres dans les paroisses seront désormais fournies par la plateforme cantonale d'échange de données. Une demande d'accès à cet outil a été adressée au début de l'année aux autorités cantonales compétentes.





Finances

RÉSULTAT COMPTABLE RÉJOUISSANT EN 2010 ET BUDGET ÉQUILIBRÉ POUR 2012

Comptes 2010 et fonds de la Société de secours cantonale

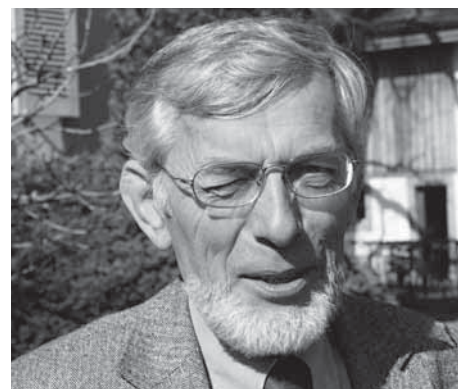
Les comptes 2010 ont été bouclés avec un total de charges d'élevant à 1,564 million de francs, soit 163 000 francs de moins que prévu au budget. Cette différence s'explique entre autres par un contrôle serré des dépenses ainsi que par des postes de ministres vacants. Le Synode a décidé d'octroyer une contribution de solidarité unique à l'Église réformée neuchâteloise, à hauteur de 200 000 francs. Les fonds correspondant à ce montant ont été partiellement prélevés sur le capital propre.

Les paroisses continuent de présenter des bilans solides. Le Synode a donné son aval pour interrompre passagèrement l'affectation de ressources provenant de l'Église cantonale pour l'alimentation du fonds de la Société fribourgeoise de secours aux protestants disséminés. Ce fonds est toutefois maintenu, conformément aux dispositions du Règlement ecclésiastique. Dans le cadre de sa fonction d'instance de surveillance financière des paroisses, le Conseil synodal tient à ce qu'en cas de besoin, cet instrument de solidarité au sein de notre canton puisse à nouveau être alimenté.

Budget 2012 et modèle comptable harmonisé (MCH2)

Le Synode a adopté un budget équilibré pour l'exercice 2012. Son total se monte à 1,858 million de francs, ce qui est légèrement supérieur à celui du budget 2011. Cette progression est notamment justifiée par l'évolution attendue des revenus d'impôt: après une baisse de ces revenus en 2011, on peut à nouveau compter avec une augmentation pour 2012.

L'accent principal des recommandations relatives au modèle comptable harmonisé (MCH2) porte sur une présentation claire et complète des opérations commerciales (pas de compensations directes, ainsi que déclaration claire des dissolutions de provisions et de réserves). Il en résulte que les paroisses peuvent très bien appliquer les directives MCH2 sans devoir acquérir un nouveau logiciel de comptabilité. En effet, toutes les paroisses utilisent depuis quelque temps déjà le même plan comptable. Les comptes annuels des paroisses satisfont aujourd'hui déjà largement aux exigences découlant des directives MCH2, notamment en ce qui concerne l'intégration du compte des investissements dans les comptes annuels. Le Conseil synodal distribuera prochainement une notice qui résume les principales recommandations et donne des indications sur leur mise en œuvre.



Samuel Gerber

*Octroi d'une
contribution de
solidarité ponctuelle
à l'Église réformée
neuchâteloise*



Église évangélique réformée du canton de Fribourg

Rapport annuel – Conseillers synodaux

Aumônerie dans les établissements cantonaux



Thérèse Chammartin

RÉUSSITE DU PROCESSUS D'INTÉGRATION

Divers changements de personnel ont marqué l'année.

Au bout de trois années d'expérience avec l'intégration des postes d'aumônerie des hôpitaux dans des structures paroissiales, on peut dresser un bilan clairement positif. Cette forme d'organisation permet de garantir qu'il y ait toujours une personne disponible pour remplacer la ou le ministre titulaire lors de ses vacances et de ses éventuelles absences pour cause de maladie. Les dispositions applicables en matière de protection des données ont été intégrées de manière explicite dans les conventions de prestations conclues entre l'Église cantonale et chacune des paroisses concernées. Quant aux aumônières et aumôniers, le lien avec la paroisse est fortement apprécié, car cette dernière peut leur fournir un soutien bienvenu dans un travail parfois lourd.

Aumônerie des hôpitaux dans notre canton

À la paroisse de Fribourg, l'équipe chargée de l'aumônerie sur le site HFR Fribourg comprend désormais trois personnes. Outre le diacre Luc Genin, la pasteur Martine Lavanchy et le pasteur Andreas Rüttner sont également à disposition pour apporter encouragement et réconfort aux patientes et aux patients, aussi bien pour les personnes francophones que pour les germanophones. Le diacre Luc Genin est par ailleurs aussi l'aumônier en charge pour les sites HFR de Châtel-St-Denis, Billens et Riaz, fonction pour laquelle il est également mandaté par la paroisse de Fribourg.

Après avoir pendant huit ans soutenu et accompagné les personnes hospitalisées à l'HFR Tafers, la pasteur Marianne Briner Lavater a décidé de prendre sa retraite à fin 2011. À l'occasion de son dernier culte, elle a accueilli les adieux chaleureux de la paroisse de St. Antoni, dans laquelle l'aumônerie à l'hôpital et au home de Tavel est intégrée. Quant à la paroisse de Morat, qui est chargée de l'aumônerie à l'HFR Meyriez-Murten, elle a pu engager le pasteur Christian Riniker et a trouvé en lui la personne appropriée pour accomplir une tâche parfois particulièrement exigeante, notamment dans le service des soins palliatifs.

L'année passée, les commissions d'aumônerie respectives des divers sites, toutes fraîchement constituées, se sont réunies de manière régulière. En effet, chaque site hospitalier dispose de sa propre commission, qui rassemble des représentations du personnel, de la paroisse locale réformée et de la paroisse locale catholique, de même que les aumônières et aumôniers des deux Églises. Ces rencontres périodiques sont très importantes, car elles offrent un cadre adéquat pour parler des éventuelles difficultés qui se présentent et assurer ainsi une qualité maximale au niveau de la prestation de l'aumônerie. En septembre, le Conseil cantonal d'aumônerie HFR s'est réuni pour sa séance inaugurale. Le Conseil cantonal d'aumônerie est responsable de la stratégie globale pour l'aumônerie dans l'ensemble du réseau hospitalier. Il a pu constater que pour chacun des sites, la commission d'aumônerie est complète.

Aumônerie dans les établissements cantonaux

Aumônerie universitaire et des collèges

La pasteure Estelle Zbinden Di Pasquale a décidé de quitter le poste d'aumônière universitaire à fin mars. Peu après, le diacre Pierre-Alain Chervet, qui avait œuvré pendant de nombreuses années comme aumônier des collèges, a été nommé à la charge de proviseur au collège Sainte-Croix. Le Conseil synodal a alors pris contact avec plusieurs paroisses pour savoir si l'une d'elle était intéressée à reprendre l'un de ces deux postes ou éventuellement même les deux. Finalement, le poste à 55 % de l'aumônerie universitaire sera intégré à la paroisse de Fribourg à partir de l'été 2012, tandis que la paroisse de Cordast a repris le poste à 33 % de l'aumônerie des collèges. Ainsi, la paroisse de Cordast peut compléter de manière attrayante ses cahiers des charges pastoraux. Les organes cantonaux de l'Église ont négocié les conventions de prestations avec les deux paroisses concernées, en se basant sur les conventions correspondantes passées entre l'État et l'Église cantonale.

Pour la période transitoire, les deux postes ont été pourvus au moyen de deux engagements à durée déterminée jusqu'à fin juin 2012. Ainsi, l'intérim à l'aumônerie universitaire est assuré par la jeune pasteure Mary-Gabrielle Mouthon, de Palézieux. Avec un élan remarquable, elle a tissé en peu de temps de multiples contacts précieux au sein de la structure universitaire, réseau dont elle fera volontiers profiter la personne nommée au poste après elle. Dès le milieu de l'année 2012, la pasteure Mouthon travaillera dans une Église voisine. Quant à la paroisse de Cordast, elle a trouvé un aumônier des collèges temporaire en la personne du pasteur Georg Pace, qui assumera cette fonction jusqu'au milieu de 2012. Parallèlement, il assume aussi l'intérim pour le poste pastoral en charge des membres francophones de la paroisse.





Église évangélique réformée du canton de Fribourg

Rapport annuel – Conseillers synodaux

Aumônerie dans les établissements cantonaux

Aumônerie des personnes atteintes de maladie mentale ou de handicap

Le poste d'aumônerie pour les personnes atteintes de maladie mentale, d'une part, et ceux de l'aumônerie des handicapés, d'autre part, ne sont pour l'instant pas encore intégrés dans des structures paroissiales. Pour l'aumônerie en psychiatrie, cette situation est peu susceptible d'évoluer dans les prochaines années. Quoiqu'il en soit, la pasteur Zuzana Jäggi assure une présence d'un jour par semaine auprès des patientes et des patients concernés. Concernant l'aumônerie des handicapés, le Conseil synodal a décidé en été 2011 d'intégrer les deux postes à 50 % dans des paroisses. Il ne souhaite pas diviser l'aumônerie des handicapés en de multiples postes à faible pourcentage, notamment afin de garantir le caractère œcuménique de ce travail. Par le biais de célébrations et d'entretiens, nos aumôniers s'investissent, conjointement avec leurs collègues catholiques, pour donner un accès à la religion et un ancrage religieux aux personnes qui fréquentent les diverses institutions destinées aux personnes avec handicap.

Aumônerie des prisons

Depuis plusieurs années déjà, l'aumônerie des prisons fait partie de la paroisse de Meyriez pour ce qui concerne les Établissements de Bellechasse et de la paroisse de Fribourg pour la Prison centrale. «En chaire et en tôle», voilà comment on pourrait désigner avec un clin d'œil le travail du pasteur Andreas Hess, qui assume la fonction d'aumônier aux Établissements de Bellechasse. Les prestations de l'aumônerie sont ouvertes à toutes les personnes, quelle que soit leur religion ou confession. Cela est également vrai chez la pasteur Débora Kapp, l'aumônière à la Prison centrale. Le contact avec le personnel pénitentiaire constitue une part importante du travail de l'aumônière et de l'aumônier des prisons, car ces personnes sont impliquées dans un quotidien professionnel souvent très exigeant.

Commission cantonale d'aumônerie dans les établissements publics

La Commission cantonale pour les questions d'aumônerie, dont le Conseil d'État désigne les membres pour des périodes de quatre ans, a pour mandat d'assurer un suivi des services d'aumônerie dans les établissements de l'État. Elle se réunit au moins deux fois par an pour discuter de l'organisation des services d'aumônerie dans les diverses institutions publiques, des conventions de prestations entre l'État et les Églises, ainsi que des questions de tarifs. Divers membres ont décidé de se retirer à la fin de la législature qui se termine et ne sont donc plus à disposition pour la période 2012 à 2015. Il en va notamment ainsi du président de la Commission, le prof. Paul-Henri Steinauer, qui a assumé cette fonction pendant huit ans. Pendant tout ce temps, il s'est fortement engagé en faveur de l'aumônerie dans les établissements de l'État. C'est sous sa houlette qu'a été négociée la convention-cadre entre les Églises et l'État qui est actuellement en vigueur. Les Églises, tout comme les autorités étatiques appréciaient sa personnalité posée et la manière dont il avait toujours le regard porté sur le bien-être des personnes évoluant au sein des institutions publiques.

*Toutes les
commissions de
site pour l'aumô-
nerie des hôpitaux
sont désormais
complètes.*

Communication

ENFIN, ON SAIT OÙ L'ON VA!

Les nouvelles technologies de l'information sont invitées à l'Église! L'Église évangélique réformée du canton de Fribourg renforcera l'utilisation des nouvelles technologies de l'information pour sa communication de l'Évangile et pour son positionnement dans l'espace public.

Se recentrer dans un premier temps sur l'utilisation de nouvelles technologies dans l'évangélisation, tel est le mot d'ordre donné par le Synode au sujet de la communication lors de sa session d'automne. Pendant l'année 2011, le département Communication a travaillé sur la stratégie globale de communication. Avec l'aide de l'agence «Reformierte Medien», une commission bilingue *ad hoc* de l'EERF a finalisé son étude, qui a ensuite été soumise en consultation dans les paroisses, puis présentée au Synode pour une décision dans le cadre de sa session d'automne. L'étude est partie de la réalité d'une petite Église qui a vu sa taille s'accroître rapidement ces dernières années, jusqu'à passer le cap des 40 000 membres.

Sur le plan des supports de communication, toutes les seize paroisses ne disposent pas d'un site internet, même s'il faut saluer un effort certain dans ce domaine. Il existe en outre plusieurs bulletins de paroisses, soit édités par une paroisse seule, soit par deux ou trois paroisses qui se sont mises ensemble à cet effet. La présence dans les médias (journaux, radio, télévision) est faible, et la communication interne comporte encore plusieurs lacunes.

Propositions de la commission d'étude

Devant ces nombreux défis, la commission a proposé plusieurs pistes de solution possibles. Celles-ci ont également été chiffrées, afin de permettre aux décideurs d'avoir une vision d'ensemble sur les propositions en termes de coûts. Globalement, l'étude relève une double nécessité:

- a) une communication claire de l'Évangile;
- b) une visibilité accrue de l'Église réformée fribourgeoise dans la société par sa présence active et son positionnement.

Pour répondre aux besoins repérés, l'étude recommande la création d'un poste de chargé/e de communication. Dans une Église bilingue comme l'EERF, de grandeur comparable à celles de Bâle-Ville ou de Lucerne, l'envergure d'un tel poste s'élèverait à un taux de 60 à 70 %.



Innocent Himbaza



Église évangélique réformée du canton de Fribourg

Rapport annuel – Conseillers synodaux

Communication

Perspective sur la suite des démarches

Le contenu de l'étude ainsi que les réactions des paroisses montrent que notre Église a besoin de s'améliorer en matière de communication interne et externe, aussi bien sur le fond (valeurs de l'Évangile) que sur la forme (manière et supports). Cependant, pour s'attaquer à ce grand chantier, le Synode a décidé en automne d'y aller par petits pas, et il a recommandé de préciser davantage la répartition des domaines entre les paroisses et l'Église cantonale. Au fil de l'année 2012, le département Communication orientera le développement conceptuel de la communication de l'EERF sur deux axes principaux:

- 1) stimuler l'utilisation des nouvelles technologies dans l'évangélisation et la transmission de la pensée protestante;
- 2) renforcer la «*corporate identity*», c'est-à-dire le positionnement, les valeurs et la visibilité de l'EERF.

Des prédications sur la Toile

L'année 2011 a vu quelques prédications faire leur apparition sur le site Internet cantonal. Lentement mais sûrement, les ministres se jettent à l'eau. Ainsi, le témoignage de la Parole peut rayonner au-delà des murs de nos temples. Il était temps d'amorcer ce virage: notre Église n'est pas vraiment en avance en matière d'utilisation des nouvelles technologies de l'information. En 2012, le département Communication proposera d'accélérer le mouvement en incitant notamment les jeunes, grands utilisateurs de smartphones, à télécharger le texte biblique pour pouvoir le lire où qu'ils soient.

Vers une identité visuelle romande?

Les échanges entre les Églises réformées fribourgeoise et vaudoise au sujet de l'identité visuelle (logo, charte graphique) ont amené la Conférence des Églises romandes (CER) à se saisir du dossier. Désormais, cette question est intégrée dans une réflexion globale, que les responsables romands de la communication soumettront aux Églises d'une part et à l'Assemblée générale de la CER d'autre part.

*La mise en œuvre
de la nouvelle
stratégie de com-
munication peut
commencer. Ce
processus sera
réalisé par étapes
successives.*

Théologie & ressources humaines

RESSOURCES HUMAINES: COORDONNER NOS EFFORTS

Notre Église croît. Elle prend sa place dans le paysage religieux du canton de Fribourg. Son personnel ministériel est également en augmentation. Le Conseil synodal affine son projet de coordination pour un bon encadrement des professionnels.

Au sein du corps ministériel actif dans les paroisses et les ministères spécialisés de l'Église réformée fribourgeoise, l'année 2011 écoulée a vu se succéder plusieurs départs et arrivées. Cela a représenté à chaque fois une mobilisation et un investissement des Conseils de paroisse afin de prendre acte des départs, organiser les cérémonies d'au-revoir et les formalités administratives liées aux changements. Cela a aussi signifié la mise en route des démarches pour la recherche et l'engagement de nouveaux ministres. Dans ces situations, nos structures cantonales ont mobilisé tout particulièrement les doyens, afin d'assurer aux ministres concernés une transition la plus réussie possible.

Vers plus de soutien et une meilleure coordination

Ces nombreux changements de ministres confortent le Conseil synodal dans la réflexion qu'il mène actuellement sur la politique des ressources humaines dans l'EERF. Son but est en effet de mettre à la disposition de notre Église, tant sur le plan des paroisses que sur celui des instances cantonales, une documentation idoine (notamment chronologies des démarches, ainsi que modèles de questionnaire d'engagement, de cahier des charges ou de certificat de travail), afin d'assurer un encadrement sécurisant auprès des ministres engagés et un appui stratégique auprès des paroisses. Le transfert de certains mandats cantonaux (aumôneries) à des paroisses plaide aussi pour des lignes directrices mieux



Pierre-Philippe Blaser





Église évangélique réformée du canton de Fribourg

Rapport annuel – Conseillers synodaux

Théologie & ressources humaines



*La nécessité se
fait jour de pré-
ciser l'encadrement
de notre personnel
paroissial et
cantonal.*

coordonnées entre les paroisses et l'Église cantonale en matière de ressources humaines. Enfin, du fait de la situation minoritaire du protestantisme en terre fribourgeoise, le choix de candidates et candidats disponibles pour l'occupation des postes vacants se révèle limité. Une collaboration entre l'Église cantonale et les paroisses pourrait s'envisager aussi bien dans la présélection des candidatures que dans la mise en œuvre de périodes de transition en vue d'une candidature idéale.

Deux agrégations et trois stages diaconaux

L'EERF n'a pas connu de consécration en son sein dans le courant de l'année 2011. Elle a en revanche eu la joie d'accueillir et d'agrèger deux nouvelles ministres. La cérémonie a eu lieu à l'occasion d'une session ordinaire de notre Synode. Cette nouvelle formule a reçu de bons échos, tant de la part des personnes agrégées que des déléguées et délégués au Synode qui en ont été témoins. Par leur présence et leurs prières, ces derniers ont pu manifester leur soutien aux ministres nouvellement accueillies.

Trois diacres en formation ont commencé leur stage pratique cet automne dans le cadre institutionnel de notre Église. Ces stages se dérouleront sur deux ans, car toutes nos candidates au diaconat effectuent leur formation à un taux de 50 %. La convention signée avec deux Églises sœurs, à savoir la vaudoise et la neuchâteloise, est ainsi devenue opérationnelle. Nos trois stagiaires fribourgeoises sont placées sous la responsabilité de ministres en fonction respectivement dans l'aumônerie de l'hôpital intercantonal de la Broye, dans l'aumônerie de rue à Yverdon et dans l'aumônerie des établissements médico-sociaux neuchâtelois. Ces collaborations renforcent notre Commission de consécration quant au suivi des stagiaires, tout en leur assurant une formation de qualité. Il est réjouissant de constater que notre Église permet à des vocations de trouver une voie de formation concrète.

Collaboration dans le domaine de la théologie

Dans le domaine de la théologie, une réflexion s'est amorcée sur la manière de présenter les grandes lignes théologiques et éthiques de notre Église. Pour l'heure, ce projet reste embryonnaire. Il se concrétisera en collaboration avec le département Communication.

Synode

Chancellerie



Église évangélique réformée du canton de Fribourg

Rapport annuel – Présidence du Synode



Frédéric Noyer

SOUS LE SIGNE DE LA RÉVISION DES RÈGLEMENTS FONDAMENTAUX DE NOTRE ÉGLISE

2011 aura vu pas moins de sept sessions extraordinaires du Synode au service de la révision partielle de la Constitution et du Règlement ecclésiastiques, sans pour autant négliger l'actualité de la vie de l'Église.

On mesure le poids de l'effort consenti par les membres du Synode pour la révision partielle de la Constitution et du Règlement ecclésiastiques. Ce processus est entré en 2011 dans sa phase de délibération parlementaire, démarche qui a pu paraître au premier abord laborieuse, mais qui a surtout fourni une occasion précieuse de débattre de questions importantes. Les deux sessions ordinaires du Synode n'auront pas pour autant négligé les thèmes d'actualité, comme la solidarité avec les réformés neuchâtelois ou le thème central qu'est l'enseignement religieux à l'école.

Synodes extraordinaires

C'est par la Constitution que le Synode a entamé les travaux de révision. Ce texte a donc fait l'objet de cinq premiers synodes extraordinaires, qui se sont déroulés de janvier à mai. L'Assemblée a d'abord eu besoin d'un temps d'adaptation pour trouver les bons mécanismes de consensus. En effet, jusque-là, cet objet complexe avait été débattu essentiellement en petits groupes au sein des différentes paroisses, ce qui a eu pour conséquence de faire émerger au sein du Synode des interprétations très diverses des propositions de révision. Mais un langage commun a été rapidement trouvé et les débats ont pu se concentrer sur les points saillants du projet.

Ainsi, la composition du Synode aura donné lieu à d'abondantes discussions. De la proposition initiale, plutôt révolutionnaire, le Synode a finalement retenu un plafonnement du nombre de délégués ainsi qu'une clé de répartition qui permette une adaptation automatique aux fluctuations de la population réformée du canton. De surcroît, les sièges du Synode ont été recentrés sur les déléguées et délégués des paroisses au détriment des ministres – pastoraux, diaconaux et cantonaux – et des catéchètes, qui bénéficiaient jusque-là de sièges attribués en complément à leur ancrage en paroisse.

La proposition de réduire la taille du Conseil synodal n'a finalement pas convaincu. Par contre, la révision a introduit un article inspiré de la législation cantonale pour régler les incompatibilités dans les différents organes de l'Église. Au final, de l'aveu général, c'est une Constitution relativement peu modifiée qui a passé le cap de l'acceptation.

Lors de deux séances au mois d'octobre, les membres du Synode se sont penchés sur le projet de Règlement ecclésiastique. Sa première lecture a soulevé des discussions au sujet de la demande de baptême, en particulier quant aux exigences d'appartenance





confessionnelle des parents, des parrains et des marraines. Le Synode a également longuement abordé la question des bénédictions de couples non mariés. La disposition concernée a finalement été maintenue pratiquement à l'identique, mais non sans avoir envisagé des propositions visant à en étendre ou à en réduire la portée. Enfin, il a été question des frais consécutifs aux actes ecclésiastiques. La solution qui a convaincu le Synode était de laisser le libre choix aux paroisses de prélever un montant de participation ou non.

Synode ordinaire de printemps du 6 juin

Les comptes 2010 ont montré un excédent de recettes d'environ 160 000 francs, lequel a été attribué au capital propre. Ce résultat est essentiellement une conséquence temporaire du processus de refonte du secteur de l'animation de jeunesse. Le Synode s'est prononcé en faveur d'un don de 200 000 francs au bénéfice de l'Église réformée évangélique du canton de Neuchâtel. Adopté à une très large majorité, ce geste se veut un soutien solidaire à une Église voisine qui a dû faire face à une réduction subite de ses recettes. Le Synode s'est inscrit en cela dans une tradition d'entraide et de collaboration avec l'Église neuchâteloise, processus dont les fribourgeois sont également bénéficiaires, par exemple dans le domaine de la formation des ministres. En fin de séance, l'Assemblée a pu clore la révision de la Constitution. Renonçant à une troisième lecture, le Synode a procédé au vote final d'approbation. Le texte révisé a été soumis au Conseil d'État, qui l'a approuvé au mois de novembre.

Synode ordinaire d'automne du 14 novembre

Les membres du Synode ont approuvé un budget 2012 revu à la baisse au détriment du poste Mission et de montants inhérents à un projet global de communication. L'enseignement religieux à l'école a ensuite été au centre des débats. En cette matière, une résolution à l'adresse des autorités cantonales a réaffirmé la volonté unanime des réformés de poursuivre la collaboration dans le cadre de l'école. Concernant l'école enfantine, le Synode a confirmé sa volonté de saisir l'opportunité pour donner un enseignement confessionnel dans ces classes. Il a cependant tenu à préciser que cela ne se ferait vraisemblablement que selon les possibilités des différentes paroisses.

Ayant déménagé hors du canton, Gerhard Bartels a été contraint par les dispositions du Règlement ecclésiastique à renoncer à son mandat de président du Synode. Cependant, à la demande du Synode, il a continué de mener les débats relatifs à la révision lors des deux séances extraordinaires d'octobre. C'est lors de la session ordinaire du 14 novembre que le Synode a élu son nouveau président, en la personne de Frédéric Noyer. L'engagement sans bornes de l'ancien président lui a grandement facilité l'entrée dans sa nouvelle fonction. Le Synode a pris congé de Gerhard Bartels en lui témoignant sa reconnaissance et son amitié.



Le Synode a pris congé de Gerhard Bartels, son ancien président, en lui témoignant sa reconnaissance et son amitié.



Église évangélique réformée du canton de Fribourg

Rapport annuel – Présidence du Synode

RÉSOLUTION DU SYNODE

Le 29 février 2012, le président du Synode a remis à la directrice de l'instruction publique la résolution «Partenariat entre Église et école», qui avait été adoptée par le Synode. La visite chez la conseillère d'État a donné l'occasion d'échanger sur l'enseignement religieux à l'école. M^{me} Isabelle Chassot s'est montrée très heureuse de la bonne collaboration entre l'Église et l'école publique, et elle a ouvert les portes pour une présence des Églises déjà dans les deux premières années de scolarité. Le Synode s'est aussi penché sur cette question.



La conseillère d'État Isabelle Chassot réceptionne la résolution du Synode, qui lui est remise par son président, Frédéric Noyer.

SEPT SYNODES EXTRAORDINAIRES, EN SUS DES TÂCHES COURANTES

Les tâches d'organisation liées à la révision partielle des bases réglementaires de l'Église ont continué de marquer le travail au fil de l'année 2011. Le grand défi consistait et consiste encore à réussir la bonne conciliation de ces tâches particulières avec le travail courant ainsi qu'avec d'autres projets qui sont également en route.

En 2011, la révision partielle des bases réglementaires de l'Église a continué de marquer de son empreinte les activités du Secrétariat cantonal: sept sessions extraordinaires du Synode ont été planifiées, organisées et réalisées, à quoi s'ajoutent les deux synodes ordinaires, au printemps et en automne. Cela a engendré de nombreuses séances supplémentaires et une grande charge de travail qui s'est ajoutée aux activités «habituelles». Au passage, profitons de mentionner que lors de sa session de printemps, le Synode a adopté la Constitution ecclésiastique révisée, qui a ensuite été transmise au Conseil d'État pour approbation. Ensuite, le Synode s'est attelé à la révision partielle du Règlement ecclésiastique.

Conclusion de nombreux contrats

Le grand nombre de contrats qui ont été passés illustre la croissance de l'Église cantonale: certains de ces contrats portent sur les conditions s'appliquant à des stages et à des emplois fixes, tandis que d'autres définissent des domaines de responsabilité et/ou concrétisent des stratégies antérieurement décidées, comme c'est le cas pour l'intégration des postes cantonaux dans des structures paroissiales.

Richesse des rencontres

Les nombreuses sessions du Synode ont particulièrement favorisé les contacts entre le personnel du Secrétariat cantonal et une diversité de personnes qui s'engagent dans et pour notre Église. Les cérémonies d'assermentation complémentaire pour conseillères et conseillers de paroisse, qui se sont déroulées à Morat, de même que l'apéritif de l'Église cantonale du 24 juin et les visites occasionnelles dans des paroisses ont constitué autant d'autres occasions de rencontre. En outre deux autres événements peuvent être plus particulièrement relevés ici: la rencontre avec les catéchètes en formation ainsi que celle avec les membres de l'Assemblée de la Conférence des Églises romandes (CER).

Professionnalisme à titre bénévole

Les collaboratrices et collaborateur du Secrétariat cantonal se souviendront sans doute encore longtemps de l'année 2011: elle a été particulièrement chargée. En effet, sans l'aide de plusieurs personnes bénévoles qui ont su proposer leurs compétences professionnelles au bon moment, il nous aurait été impossible d'assumer toutes les tâches auxquelles le Secrétariat cantonal a dû faire face cette année. Merci de tout cœur pour ce soutien aussi généreux que précieux!



Peter Andreas Schneider





Église évangélique réformée du canton de Fribourg

Rapport annuel

TABLE DES MATIÈRES

Préface	1
Présidence du Conseil synodal	2
Formation & jeunesse – Vice-présidence	4
Diaconie	6
Œuvres d'entraide	7
Droit	8
Finances	9
Aumônerie dans les établissements cantonaux	10
Communication	13
Théologie & ressources humaines	15
Présidence du Synode	18
Chancellerie	21

IMPRESSUM

Editeur	EERF, Conseil synodal
Traduction et révision	transid sàrl, Rolf Keller
Mise en page et impression	CANISIUS Impression & Graphisme, Fribourg
Chancellerie Beaulieu 3280 Morat	T +41 26 670 45 40 E info@ref-fr.ch, www.ref-fr.ch